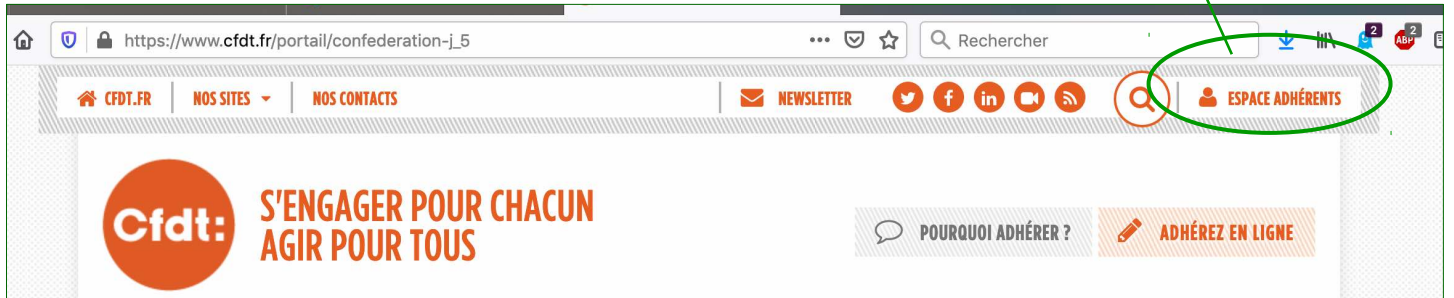


Comment récupérer votre attestation fiscale ?

Pour commencer, rendez-vous sur le site de la confédération : **cfdt.fr** .

En haut de la page d'accueil, **cliquez sur « Espace adhérents »**.
Attention : cette partie peut être d'abord cachée par le message sur les cookies.



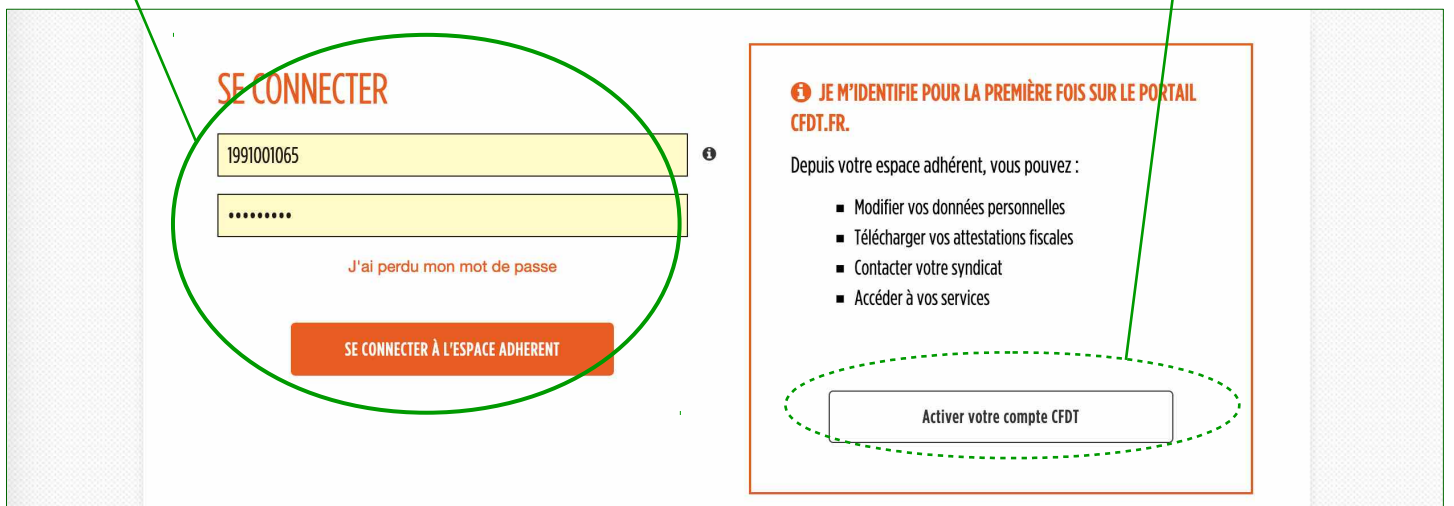
S'affiche ensuite la page de connexion.

Si vous avez déjà votre compte Cfdt, entrez votre **numéro personnel l'adhérent** (NPA, il figure sur votre carte d'adhérent) comme identifiant.

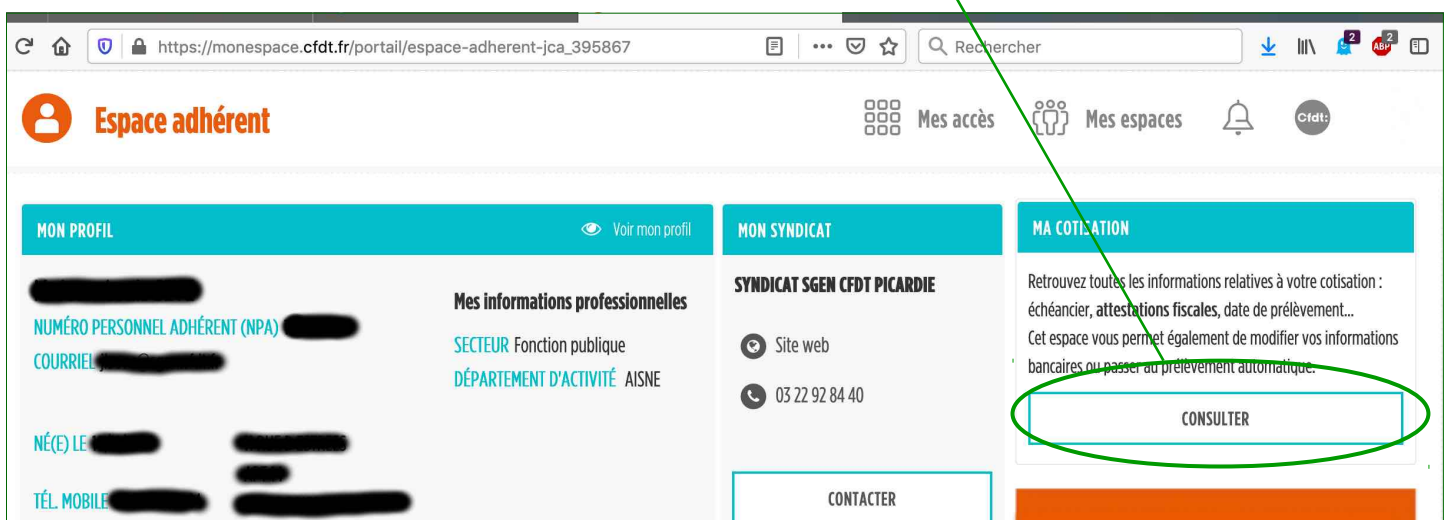
Puis votre **mot de passe**.

Puis cliquez sur « **Se connecter à l'espace adhérent** » (vous pouvez le faire tout de suite si vos codes apparaissent, déjà enregistrés).

Si vous ne l'avez jamais fait, vous devez activer votre compte Cfdt. Cliquez alors [ici](#) et suivez la procédure ; un message vous sera envoyé sur la boîte mél que vous avez indiquée au syndicat.



Vous arrivez sur la page de votre espace adhérent. Cliquez sur « **Consulter** » (« ma cotisation »).



Sur la nouvelle page, vous avez un état de vos cotisations à cette date (ici avril 2020). En bas, vous pouvez télécharger votre attestation fiscale de l'année précédente.

MON ESPACE > Ma cotisation

Cotisation

Montant de la cotisation mensuelle : 23.63 €
Fréquence du prélèvement : Tous les mois
Date du prochain prélèvement : 05/05/2020
Montant à prélever : 23.63 €

Coordonnées bancaires

IBAN : [REDACTED]
Intitulé du compte : [REDACTED]

MODIFIER

LA SITUATION DE MES RÉGLEMENTS

2020

✓	✓	✓	✓
janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.

TÉLÉCHARGER L'ÉCHÉANCIER TÉLÉCHARGER L'HISTORIQUE

MES ATTESTATIONS FISCALES

ATTESTATION FISCALE 2019
TÉLÉCHARGER

ATTESTATION FISCALE 2018

ATTESTATION FISCALE 2017

Votre adhésion vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de votre cotisation. Téléchargez votre attestation fiscale pour renseigner votre déclaration d'impôts. [En savoir plus](#)

Cliquez **ici** sur « Télécharger » pour avoir l'attestation fiscale de l'année précédente. (ici 2019 puisque la connexion est faite en 2020)

Vous pouvez aussi récupérer, si besoin, les attestations des deux années d'avant.